

JE ROULE AU GAZ

Silencieux

## AIDES NATIONALES ET RÉGIONALES DÉJÀ EXISTANTES

### AIDES

Pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) électriques jusqu'à 3,5 t.

Bonus écologique :

- 4 000 € pour un véhicule utilitaire (cat N1) émettant 0g/km Co2.

Pour l'achat, la LOA ou la LLD d'un véhicule neuf.

- **Prime à la conversion : de 5 000 € à 9 000 €** pour le remplacement d'un véhicule polluant par un véhicule neuf ou occasion émettant 0g/km Co2 de CO2).

- **Rétrofit vers l'électrique : de 5 000 € à 10 000 €** pour le changement de motorisation d'un véhicule thermique vers l'électrique.

Barèmes applicables depuis le 01/01/2023

Plus d'informations :

<https://www.primealaconversion.gouv.fr>

Pour les véhicules hydrogène – projet Zero Emission Valley (cumulable avec l'aide de la Métropole) :

Subventions de la Région et de l'Europe : les entreprises s'engageant à rouler 15000 km par an pendant 4 ans et à s'avitailer dans une station ZEV peuvent avoir une aide comprise entre 12 600 et 37 400 € en fonction de la taille de l'entreprise et du type de véhicule (berline ou utilitaire léger). Début 2023, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour recenser les potentiels acquéreurs.

Contact : [zevgrenoble@lametro.fr](mailto:zevgrenoble@lametro.fr)

### AVANTAGES FISCAUX

Pour les VUL et PL en GNV, électrique ou hydrogène neufs à partir de 2,6 t.

• **Le sur-amortissement fiscal :**

Il permet de déduire de votre résultat imposable un montant de 20% à 60% du prix HT du véhicule, selon son PTAC. C'est-à-dire une **réduction d'impôt** (base IS à 25%) de 10% de la valeur d'un PL >16t., 15% pour PL > 3.5t., ou 5% pour un utilitaire < 3.5t.

• **Carte grise gratuite pour les véhicules GNV, GPL, électrique ou hydrogène en région Auvergne Rhône-Alpes**

Renseignez-vous **auprès de votre comptable ou de votre centre des Impôts**

### BON À SAVOIR

*Vous pouvez bénéficier d'une majoration de la prime à la conversion si votre entreprise est implantée dans la ZFE et également si vous avez bénéficié d'une aide financière de Grenoble Alpes Métropole.*

*Vous pouvez vérifier votre éligibilité et consulter les délais à respecter sur le site :*

[primealaconversion.gouv.fr](https://primealaconversion.gouv.fr)

## OÙ S'APPROVISIONNER EN GPL, GNV, ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE ?

• **Actuellement :** 9 stations GPL, 5 stations GNV, 170 points de recharge électrique, 1 station hydrogène

• **La Métropole** est engagée sur la reconversion de stations existantes et le développement de nouvelles stations pour un maillage au plus près de vos besoins d'avitaillement.

La carte des bornes de recharge et des stations GNV :

[www.grenoblealpesmetropole.fr/130-recharger-sa-voiture.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/130-recharger-sa-voiture.htm)

### BON À SAVOIR

*La recharge d'un véhicule électrique nécessite de disposer d'une borne de recharge en entreprise ou à domicile. Les bornes publiques ont un rôle de complément en cas de besoin.*

*Possibilité de bénéficier d'une aide pour l'installation d'une borne de recharge électrique dans le cadre du programme Advenir.*

+ d'infos sur : [advenir.mobi](http://advenir.mobi)

## EN PRATIQUE

• **L'accompagnement personnalisé et gratuit :** en quelques clics via le formulaire en ligne [demarches.grenoblealpesmetropole.fr/contacts/](http://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/contacts/)

• **Les aides financières :**

1. **PRISE DE CONTACT** avec le service instructeur **AVANT** tout engagement d'achat ou de location du véhicule afin de valider votre projet : [commerce.artisanat@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:commerce.artisanat@grenoblealpesmetropole.fr) / 04 85 59 87 73
2. **DÉPÔT DU DOSSIER D'ÉLIGIBILITÉ** en ligne avec l'ensemble des pièces initiales demandées
3. **INSTRUCTION DU DOSSIER :** réception d'une notification d'éligibilité
4. **ACHAT OU LOCATION** de votre véhicule et envoi des pièces justificatives pour demande de paiement de votre subvention avant le 29/05/2025

• **Toutes vos questions sur la Zone à Faibles Émissions et les aides :** [lametrow.fr/zfe](http://lametrow.fr/zfe)

ACTION INSCRITE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS », FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE



Financé par



Mise à jour juillet 2023

JUSQU'À  
18 000 €  
D'AIDES

Édition 2023

PROFESSIONNELS,  
OPTEZ POUR  
UN VÉHICULE  
MOINS  
POLLUANT !

GRENobleALPESMÉTROPOLE



VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)  
OU POIDS LOURD (PL)

- Électrique
- GNV
- GPL
- Hydrogène
- Conversion de moteur au GNV, GPL ou à l'électrique (Rétrofit)



VÉLO CARGO  
OU REMORQUE À VÉLO

- Standard
- À assistance électrique





## VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ? LA MÉTROPOLE ET SES PARTENAIRES VOUS AIDENT À INVESTIR DANS UN NOUVEAU VÉHICULE MOINS POLLUANT

Pour améliorer la qualité de l'air dans la métropole, une «Zone à Faibles Émissions Mobilité» est en vigueur sur 27 communes depuis février 2020 pour les utilitaires et poids lourds, que vous soyez un professionnel ou un particulier. L'accès à cette zone géographique est réservé aux véhicules les moins polluants, sur la base de leur vignette Crit'Air.

Pour vous aider à vous adapter, la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, l'État vous proposent des solutions adaptées à votre situation.

## 1 FAIRE LE POINT SUR VOTRE FLOTTE ET VOS BESOINS

La Métropole et l'ADEME proposent aux structures de moins de 250 salariés du territoire propriétaires de véhicules utilitaires légers (VUL) ou poids lourds (PL) implantées dans la métropole grenobloise de bénéficier gratuitement d'une prestation de conseil individualisé avec un spécialiste indépendant d'une valeur pouvant dépasser les 2500 €.

Après un premier échange avec les services de la Métropole, vous serez orienté vers la prestation d'accompagnement la plus adaptée à vos besoins et pouvant consister en diverses propositions :

- Un bilan conseil global : visite dans les locaux de votre structure, analyse de votre flotte de véhicules et de vos besoins en mobilité, étude des possibilités de transition de votre parc vers des véhicules faibles émissions selon les énergies disponibles sur le marché, vérification de votre éligibilité aux différents dispositifs d'aide...
- Un conseil technique ponctuel : rédaction d'une note courte d'un expert pour répondre à une question ciblée.
- Un conseil en Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE) : réalisation d'un diagnostic pour déterminer la typologie et la puissance de borne(s), le lieu d'implantation et l'organisation de la charge.

## 2 BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être aidé pour investir dans un véhicule à faibles émissions destiné au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) en :

- Achat neuf ou occasion,
- Location Longue Durée (LLD),
- Location avec Option d'Achat (LOA)



### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Les personnes morales de droit privé\*, dont la domiciliation, le siège social, ou un établissement secondaire, une succursale est situé(e) dans la métropole grenobloise :

- Microentreprises
- TPE (Très petites entreprises)
- PME au sens de la recommandation européenne 2003/361/CE
- SCI
- Professions libérales
- Coopératives d'activités et d'emplois
- Commerçants non sédentaires
- Associations

*Le dispositif est valable jusqu'au 29/05/2025, date de dépôt de demande de paiement faisant foi. Il est susceptible d'être révisé afin de s'adapter à l'évolution de l'offre des véhicules à faibles émissions, et aux autres aides existantes... Les aides de la Métropole sont cumulables avec les aides d'État. Aide accordée dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible.*

*\*dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros.*

### QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS PAR L'AIDE ?

Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ou Poids Lourd (PL) en motorisation :

- Électrique,
- Gaz Naturel pour Véhicules (GNV),
- Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL),
- Hydrogène.

VUL ou PL adapté au GPL ou au GNV ou à l'électricité (changement de motorisation).

Vélo cargo, triporteurs et remorques-vélo avec ou sans assistance électrique.

### JUSQU'À 18 000 € D'AIDE

- Obtenez une aide de la Métropole et de ses partenaires jusqu'à 40 % du coût HT selon le type de véhicule.
- Jusqu'à 5 véhicules par entreprise.
- Cumulable avec les aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion).
- Pour la location : versement de l'aide dès le premier versement de l'échéancier avec un minimum obligatoire de 24 mois de location.

### BON À SAVOIR

**Avec un véhicule à faibles émissions, faites des économies à partir d'un an d'usage !**

*Outre le fait qu'il soit vertueux pour l'environnement et pour la qualité de l'air, un véhicule à faibles émissions peut vous permettre de réaliser des économies, le coût de l'entretien et de l'énergie étant généralement moins important qu'un véhicule à énergie fossile.*

## VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL OU UN PL NON CLASSÉ, CRIT'AIR 5, 4 OU 3

CATÉGORIE DE VÉHICULE	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	4 000 € + floccage *	4 000 €	3 000 €	5 000 € (ou aide ZEV)
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	8 500 € + floccage *	8 500 €	6 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Poids lourds > 7 tonnes	15 000 € + floccage *	Pas de véhicule disponible actuellement	15 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Vélo cargo/ Triporteur/ remorque avec ou sans assistance électrique			3 000 €	

## VOUS INVESTISSEZ DANS UN NOUVEAU VÉHICULE

CATÉGORIE DE VÉHICULE	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	1 500 € + floccage *	1 500 €	2 400 €	4 000 € (ou aide ZEV)
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	6 000 € + floccage *	6 000 €	4 800 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Poids lourds > 7 tonnes	12 000 € + floccage *	Pas de véhicule disponible actuellement	12 000 €	Pas de véhicule disponible actuellement
Vélo cargo/ Triporteur/ remorque avec ou sans assistance électrique			3 000 €	

Montants d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule (hors floccage) et dans la limite des aides disponibles.

\* Subvention de floccage forfaitaire par GRDF :  
1 500€ pour un utilitaire < 7t. ou un PL>7t. tracteur (articulé)  
3 000 € pour un PL>7t. Porteur (rigide)

## VOUS CHANGEZ SA MOTORISATION

ADAPTATION GNV	ADAPTATION GPL	ADAPTATION ÉLECTRIQUE
4 000 €	3 000 €	12 000 €
4 000 €	3 000 €	12 000 €

